



**MÉMOIRE SOUMIS À LA COMMISSION
DES RELATIONS AVEC LES CITOYENS
SUR LE PROJET DE LOI N° 77,
LOI SUR L'IMMIGRATION AU QUÉBEC**

FEVRIER 2016



Table des matières

- 3 Préambule
- 4 Portrait de l'immigration à Gatineau
- 11 Projet de loi n° 77
- 17 Conclusion et recommandations

Préambule

Notre mémoire s'inscrit dans le cadre de la consultation menée par le ministère de l'Immigration, de la Diversité culturelle et de l'Inclusion (MIDI) du Québec sur le projet de loi n° 77 sur l'immigration. Nous saluons la volonté du gouvernement québécois de moderniser la loi, de remplacer le nom du ministère en mettant en valeur la suite logique de l'«immigration-inclusion-apport de la diversité à notre société». Aussi, nous accueillons favorablement l'introduction d'un nouveau dispositif de sélection des personnes immigrantes, la déclaration d'intérêt. Nous espérons que celle-ci aura un impact appréciable sur l'intégration socio-économique des immigrants.

En tant que Ville, nous sommes particulièrement intéressés par le cadre stratégique et le rôle des municipalités qui découlera de cette nouvelle loi et de la politique de l'immigration. Cela fait plusieurs années que Gatineau est reconnue comme étant une municipalité proactive dans le domaine de l'intégration de l'immigration pour ses actions en matière de promotion de la diversité culturelle, ses services d'accueil, ses événements interculturels et ses partenariats avec le milieu. Lors de la mise en œuvre de la nouvelle loi et politique du Québec, Gatineau demeurera un important partenaire du MIDI et des organismes fournisseurs de services sur son territoire, et ce, dans le respect des compétences de chacun. Nous souscrivons au principe de subsidiarité afin d'optimiser notre capacité d'assurer un vivre ensemble harmonieux et la pleine participation de tous nos citoyens.

La première partie de ce mémoire dresse un portrait de l'immigration à Gatineau et de sa situation particulière. La deuxième expose les questionnements que nous avons eus quant à la façon dont pourrait se concrétiser le projet de loi n° 77 (ainsi que ce qui est lié avec le projet de loi n° 70) sur notre territoire.

1.

Portrait de l'immigration à Gatineau

1.1

L'entente gouvernement du Québec-Ville de Gatineau

Depuis 2003, le gouvernement du Québec signe chaque année une entente bilatérale avec la Ville de Gatineau afin que cette dernière prenne en charge des activités d'accueil et d'intégration des immigrants sur son territoire. La Ville de Gatineau possède une longue tradition d'accueil, d'intégration, de rapprochement interculturel et de collaboration avec le milieu et reconnaît que l'immigration est un apport positif à son développement économique, social et culturel. Gatineau actualise sa politique en matière de diversité culturelle¹ (adoptée en 2008) par le biais d'une consultation citoyenne organisée tous les quatre ans. À l'automne 2015, une première consultation transfrontalière Gatineau-Ottawa a également eu lieu afin que les enjeux particuliers de cette région soient approfondis et que la collaboration et le référencement s'en trouvent renforcés.

1.2

La diversité gatinoise

La région de Gatineau est le deuxième pôle d'attraction pour l'immigration au Québec après la région métropolitaine de Montréal (RMM) (qui comprend Laval et Longueuil) en termes de ratio entre le nombre de personnes immigrantes et la population totale : 10 % de sa population est immigrante comparativement à 23 % pour la région de Montréal.

Population immigrante dans la population totale selon quelques régions métropolitaines de recensement (RMR) du Québec et du Canada

		Population totale	Nombre d'immigrants	Pourcentage d'immigrants
Québec				
1	RMR de Montréal	3 752 470	846 645	23 %
2	RMR de Gatineau	310 830	30 895	10 %
3	RMR de Sherbrooke	196 680	12 115	6 %
4	RMR de Québec	746 685	32 880	4 %
Ontario				
	RMR d'Ottawa	904 905	204 445	23 %

Source : Enquête nationale auprès des ménages, 2011, Statistique Canada.

Dans la région, l'immigration est une réalité urbaine. En 2011, on retrouvait 93 % des immigrants de la RMR de Gatineau dans la ville de Gatineau. Sur le plan territorial plus large de l'Outaouais, on retrouvait 90 % de la population immigrante sur le territoire gatinois.

¹ L'objectif de cette politique est de doter la Ville de Gatineau de moyens et de ressources ainsi que d'un cadre de référence pour l'intégration harmonieuse de la diversité culturelle sur le territoire gatinois.

Gatineau est la quatrième ville qui comporte le plus grand ratio d'immigrants par rapport à sa population totale dans la province. À titre comparatif, bien que la taille démographique de la population de Gatineau soit deux fois plus petite que celle de la Ville de Québec, la part de sa population immigrante est non seulement plus importante en terme relatif (11 % contre 5 %), mais aussi en chiffres absolus : 28 590 comparativement à 27 230 immigrants².

Population immigrante dans la population totale selon la ville

	Population totale	Nombre d'immigrants	Pourcentage d'immigrants
Montréal	1 612 640	538 280	33 %
Laval	392 720	96 645	25 %
Longueuil	227 970	33 500	15 %
Gatineau	261 665	28 590	11 %
Sherbrooke	150 255	10 645	7 %
Québec	502 595	27 230	5 %

Source : *Enquête nationale auprès des ménages*, Statistique Canada, 2011.

En 2011, la plus grande concentration de personnes immigrantes se retrouvait dans trois des cinq secteurs qui composent la ville de Gatineau. La part immigrante de la population du secteur de Hull était de 17 %, de 14 % pour le secteur d'Aylmer et de 8 % pour le secteur de Gatineau³.

Selon les données du recensement de 2011, 20 % des résidents de Gatineau ont des liens avec l'immigration, car ils sont soit eux-mêmes nés à l'étranger ou issus d'au moins un parent né à l'étranger. Gatineau comptait alors une population dans les ménages privés de 261 665 habitants, dont 30 430 immigrants de première génération (12 %)⁴ et 26 930 citoyens ayant déclaré faire partie de la catégorie dite «des minorités visibles» (10 %). En observant les données du recensement de 2001, 2006 et 2011, on constate que la part immigrante de la population est en constante croissance à Gatineau : augmentation de 34 % entre 2001 et 2006 et de 37 % entre 2006 et 2011.

Les données actuelles de projection de l'immigration confirment que Gatineau est un pôle d'attraction au Québec et que la représentation de l'immigration et du groupe dit «des minorités visibles» sera en croissance continue d'ici 2031. Ainsi, bien que les données du recensement ne soient pas encore disponibles pour 2016, toutes les informations de suivi laissent présager que la population immigrante aura crû dans la ville depuis 2011⁵.

² *Enquête nationale auprès des ménages*, Statistique Canada, 2011.

³ Source : « Profil démographique et socioéconomique : chiffres clés du recensement et de l'enquête nationale auprès des ménages de 2011, Ville de Gatineau, secteurs et villages urbains », Gatineau, *Profil de Gatineau*, vol. 5, cah. 1, 2014, 33 p.

⁴ Le nombre est plus élevé sous la catégorie Première génération que sous la catégorie Immigrants dans le recensement.

⁵ D'ici 2031, il est estimé que la partie ontarienne de la région d'Ottawa-Gatineau comptera 29 % de sa population qui sera née à l'étranger. Elle fera ainsi partie des cinq régions métropolitaines au pays dont la proportion sera plus élevée que la moyenne canadienne. Dans la partie québécoise de la région métropolitaine de Gatineau-Ottawa, on prévoit que la part de la population née à l'étranger représentera 15 % de la population ou plus. Également, la population qui était composée en 2011 de 10 % de minorités visibles et de 8 % de citoyens d'origine autochtone nord-américaine sera en continuelle augmentation au cours des prochaines années. On prévoit un ratio de 14 % pour la catégorie «des minorités visibles» d'ici 2031.

Défis

C'est dans les villes que se posent les enjeux de l'intégration à court, moyen et long termes. La modification en matière d'encadrement régional des services offerts par le MIDI à Gatineau depuis les dernières années exerce une pression additionnelle sur la municipalité. Par exemple, l'absence de table régionale de concertation à Gatineau depuis 2012 et la fermeture de la direction régionale du MIDI emmène la Ville à devoir assurer un leadership plus grand (comme dans le cas de l'encadrement offert pour la venue de réfugiés syriens). La Ville de Gatineau se voit comme étant le palier le plus apte à connaître à la fois les besoins et les ressources de la communauté et souhaite optimiser ces dernières en favorisant la collaboration, la concertation et la complémentarité entre les acteurs du milieu. Toutefois, pour mettre en place de telles conditions permettant d'avoir des milieux inclusifs et pour encadrer les actions en matière d'accueil et d'intégration, il est impératif que la Ville de Gatineau reçoive les moyens pour s'acquitter de ses responsabilités élargies en matière de diversité. Il faut que les ressources financières en conséquence soient considérées dans les choix stratégiques du MIDI qui découleront de ce nouveau projet de loi et de politique afin de permettre à Gatineau d'accomplir ce mandat.

1.3

Une région transfrontalière cosmopolite

Pour les gens issus de l'immigration, la frontière entre Gatineau et Ottawa compte peu. À titre d'exemple, le choix que font les familles avec enfants de résider à Ottawa ou à Gatineau dépendra davantage de l'évaluation qu'ils font de « la ville qui semble leur offrir le plus large éventail de possibilités pour leur avenir, ainsi que pour leurs enfants⁶ ». Certains travaillent en Ontario et vivent au Québec et vice-versa. La migration de ménages ontariens vers Gatineau

peut être, entre autres, favorisée par le prix des loyers et des garderies qui sont plus bas à Gatineau qu'à Ottawa. Les demandes d'appui aux projets venant d'organismes ethnoculturels que nous recevons visent souvent les citoyens des deux villes, car les communautés sont réparties sur les deux territoires. Également, les nouveaux arrivants tentent d'avoir accès aux services sur le territoire d'une ville ou de l'autre nonobstant la réalité de leur résidence d'attache qui les limite dans leur accès aux services.

Gatineau est une forme de vitrine socioculturelle sur le Québec. Les personnes qui ne sont pas nées au Québec, mais qui travaillent ou résident sur le territoire gatinois ont la chance de se familiariser avec la culture québécoise et le système distinct de la province. En matière de diversité et d'inclusion, nous projetons que le projet du centre interculturel sera un modèle inspirant et un point d'attraction dans la région de la capitale nationale. Cet endroit multiservice, offrant une diversité d'activités ludiques, pratiques et stimulantes à la population, et ce, dans une magnifique oasis verte en plein milieu urbain, sera un prétexte pour attirer la population afin qu'un véritable rapprochement interculturel ait lieu entre les citoyens. Bien que nous supportons des activités permettant à des communautés culturelles de garder leur lien avec leur culture d'origine, de faire la promotion de leur apport à notre société et de partager cela avec tous les citoyens, notre finalité idéale est l'interculturel. Nous souhaitons la mixité socioculturelle par la construction de rapports positifs entre citoyens de diverses origines.

⁶ Pour plus de détails à ce propos, consulter le livre suivant : GILBERT, Anne, Luisa VERONIS, Marc BROSSEAU et Brian RAY, *La frontière au quotidien : expérience des minorités à Ottawa-Gatineau*, Ottawa, Les Presses de l'Université d'Ottawa, 2014, p. 157.

Défis

Accès à la francisation

Gatineau est confrontée à des enjeux particuliers qui découlent de sa situation transfrontalière. Une part de sa population immigrante est issue d'une migration secondaire venant d'Ottawa et d'ailleurs au Canada. Celle-ci n'a pas accès aux services offerts par le MIDI (comme c'est le cas de ceux qui immigreront au Québec grâce au certificat de sélection du Québec) tels que la francisation ou la formation Objectif intégration. Elles n'ont pas non plus accès aux services offerts à Ottawa, car ils résident au Québec.

Il serait pertinent que la francisation soit ouverte à tous, peu importe leur province d'entrée au pays, leur année d'immigration, voire le fait qu'ils soient immigrants ou non dans une perspective où l'objectif est de favoriser l'intégration des citoyens à la société québécoise et que cela doit passer par la maîtrise du français. Il serait aussi pertinent que des moyens éducatifs permettant l'apprentissage des codes culturels de la société québécoise soient offerts à tous les immigrants, peu importe s'ils sont arrivés par le Québec en premier ou non. Également, il serait pertinent de rejoindre davantage les immigrants là où ils sont et vers ce qui les préoccupe le plus (par exemple, en jumelant de telles formations avec la francisation, avec leurs démarches d'insertion en emploi, avec leur première expérience de travail, avec les écoles pour orienter les parents, etc.).

Il est ressorti de notre dernière consultation citoyenne en matière de diversité culturelle⁷, qu'au deuxième rang après l'enjeu de l'intégration économique, c'est la francisation et la capacité à communiquer qu'il faut cibler. L'offre de cours de français à Gatineau doit être plus accessible (offerte au-delà des cinq ans d'admissibilité, sous d'autres plages horaires, etc.) et diversifiée (adaptée aux besoins particuliers des professionnels, des femmes

ayant des contraintes familiales ou des analphabètes, etc.). Aussi, l'offre de cours de francisation n'étant pas assez prolongée pour ceux dont la courbe d'apprentissage est la plus grande (par exemple, les langues asiatiques versus les langues latines) ne permet pas à certains citoyens issus de l'immigration d'être assez fonctionnels en français pour obtenir un emploi dans leur domaine. Ils risquent donc d'opter pour un emploi dans un milieu anglophone du côté d'Ottawa. L'offre de cours et d'activités permettant de pratiquer le français ne semble pas combler les besoins actuellement. Par exemple, des Gatinois issus de l'immigration ont rapporté à la Ville qu'ils avaient participé à des cours de conversation en français (style porte ouverte) donnés gratuitement à la bibliothèque d'Ottawa⁸, car de tels services aussi accessibles et flexibles n'étaient pas offerts à Gatineau.

⁷ Journée de réflexion en vue de rédiger un plan d'action (2016-2019), Ville de Gatineau, Service des arts, de la culture et des lettres, Section de la diversité culturelle, 26 septembre 2015.

⁸ Source : *Groupe de conversation en français/French Conversation Group*, « Programmes et événements », Ville d'Ottawa, 2016. [<https://bibliooottawalibrary.ca/fr/node/27013>] (Consulté le 3 février 2016).

Besoins en matière d'apprentissage des codes culturels

Sur un autre registre, les données recueillies à notre consultation confirment que le fait de parler d'emblée le français n'est pas un gage de la capacité d'adaptation à la société québécoise. Il faut donc garantir les conditions nécessaires pour l'intégration et l'inclusion des immigrants. Pour plusieurs, l'apprentissage du français ou des expressions québécoises (pour ceux qui parlent déjà le français) doit être mis en rapport avec l'apprentissage des codes de la société québécoise (travail, éducation, bénévolat). Ils nous indiquent également qu'un travail de rapprochement interculturel doit être fait en vue de favoriser ce transfert de codes (stages, rencontres ou jumelages, fréquentation de services publics comme les bibliothèques, etc.) et que cela doit s'accompagner du développement de compétences de communication en contexte interculturel⁹.

Par ailleurs, le bilinguisme de la région de Gatineau-Ottawa a un certain pouvoir d'attraction sur les immigrants qui relatent que c'est cette particularité régionale qui les a attirés. Toutefois, cela représente un défi pour assurer la rétention de nos citoyens, car les immigrants parlant le français doivent maîtriser l'anglais pour accéder à une majorité de postes existants dans la région. Certains vont choisir de résider à Ottawa afin qu'eux et leurs enfants développent une excellente maîtrise de l'anglais comme c'est, de loin, la langue la plus utilisée à Ottawa.

Pénurie de programmes en enseignement collégial et supérieur

Par ailleurs, Gatineau fait face à des défis particuliers sur le plan de l'enseignement collégial et supérieur. Notre proximité avec Ottawa et la pénurie de programmes offerts en Outaouais occasionne un exode de nos étudiants vers Ottawa où les programmes et les services sont beaucoup plus nombreux au niveau collégial et universitaire. Il en est de même pour les immigrants qui peuvent suivre des programmes à La Cité à Ottawa menant rapidement à un emploi. Cette situation a été reconnue par le ministère de l'Éducation, de même que par le premier ministre du Québec. Le rapport Demers sur l'offre de formation collégiale commandé par le ministère de l'Éducation disant : «... l'Outaouais se trouve dans une position peu favorable par rapport aux autres régions du Québec au regard de la formation technique. Ce déséquilibre trouverait sa source dans la compétition des établissements d'enseignement ontariens, plus particulièrement celle de la Cité collégiale [aujourd'hui La Cité], qui offre un large éventail de formations en français à Ottawa. »

Cette situation, que l'on vit également en enseignement universitaire, occasionne un enjeu économique important alors que le quart des étudiants formés en Ontario ne voient pas leur diplôme reconnu pour un travail au Québec. Comme l'intégration économique est un aspect important de l'intégration des personnes issues de l'immigration en général, il s'agit d'une problématique dont il faut tenir compte des effets sur l'ensemble de la population de l'Outaouais.

⁹ Rapport final LABRRI sur la journée de réflexion en vue de rédiger un plan d'action (2016-2019), Ville de Gatineau, Service des arts, de la culture et des lettres, 20 décembre 2015.

1.4 Situation économique

La force d'attraction d'une ville dépend entre autres de son dynamisme économique et de la situation de son marché du travail. Sur ce point, les personnes immigrantes résidant en Outaouais ont un taux de chômage plus faible que celui de leurs homologues de Montréal (8,9 % contre 13 %) ¹⁰. On constate que l'insertion des personnes immigrantes sur le marché du travail en Outaouais s'améliore après quelques années d'intégration. En 2011, on constatait que les immigrants arrivés avant 2001 présentaient même un taux de chômage plus faible que celui de l'ensemble de la population (immigrants et non immigrants) ¹¹. Malgré ces données positives pour la région, il reste que le taux de chômage des immigrants arrivés récemment est 2,54 fois plus élevé que le taux de chômage de l'ensemble de la population et 2,84 fois plus élevé que celui des immigrants arrivés depuis plus longtemps ¹².

Taux de chômage de la population immigrante en Outaouais

	Taux de chômage
Ensemble de la population	6,5 %
Tous les immigrants	8,9 %
Immigrants arrivés entre 2006 et 2011	16,5 %
Immigrants arrivés entre 2001 et 2005	10,3 %
Immigrants arrivés avant 2001	5,8 %

Source : *Enquête nationale auprès des ménages*, Statistique Canada, 2011.
Compilations d'Emploi-Québec.

Les plus récentes prévisions d'Emploi-Québec portant sur les perspectives d'emploi à moyen terme ont indiqué qu'environ 34 500 emplois sont offerts aux résidents de l'Outaouais entre 2013 et 2017. Plus de 33 % de ces emplois seront pourvus pour répondre à la croissance des entreprises (création nette de 11 500 emplois) et près de 67 % pour remplacer les départs à la retraite (23 000 emplois).

Six travailleurs autonomes sur dix qui résidaient en Outaouais en 2011 étaient âgés d'au moins 45 ans et trois sur dix étaient âgés de 55 ans ou plus ¹³. Ces résultats illustrent qu'indépendamment de la main-d'œuvre autonome générée par l'augmentation de l'activité économique, le vieillissement de la population offrira, à court et moyen termes, de nombreuses occasions de travail autonome. Les secteurs d'activité les plus propices au travail autonome, à savoir ceux qui recensent le plus grand nombre de travailleurs autonomes résidant en Outaouais, sont, par ordre décroissant d'importance : la construction, les services professionnels, scientifiques et techniques, les soins de santé et l'assistance sociale, les autres services (services de réparation et d'entretien, services de blanchissage et de soins personnels, etc.) ainsi que le commerce.

Selon l'enquête sur la population active de Statistique Canada, sur les 200 200 personnes en emploi qui résidaient en Outaouais en 2015, environ 16 % étaient âgées de 55 ans ou plus, ce qui permet d'entrevoir de bonnes possibilités de remplacement des départs à la retraite au cours des prochaines années.

¹⁰ *Enquête nationale auprès des ménages*, Statistique Canada, 2011.

¹¹ *Enquête nationale auprès des ménages*, Statistique Canada, 2011.
Compilations d'Emploi-Québec.

¹² *Enquête nationale auprès des ménages*, Statistique Canada, 2011.
Compilations d'Emploi-Québec.

¹³ Selon l'*Enquête nationale auprès des ménages* de Statistique Canada, 2011.

Défis

Pour pallier le vieillissement de notre population et stimuler notre développement économique, il est essentiel que nous recrutions des immigrants représentant une diversité de profils. Pour maintenir un bon taux de productivité et d'innovation dans nos institutions et entreprises créatrices d'emplois et de savoirs et augmenter la proportion de nos entreprises à Gatineau qui sont créatrices d'emplois (qui représentent plus ou moins 5 à 20 % du nombre total d'entreprises actuellement), nous souhaitons attirer à Gatineau des travailleurs qualifiés, des entrepreneurs et des investisseurs.

Durant notre consultation citoyenne de 2011 et de 2015 en matière de diversité culturelle, c'est l'enjeu de l'«intégration socio-économique» qui fut choisi comme étant la priorité pour Gatineau. L'analyse des défis définis par les participants met en évidence les barrières réelles et systémiques auxquelles se butent les immigrants, notamment l'accès à l'égalité en emploi et la maîtrise du français. Certaines solutions apportées furent notamment l'emploi de stagiaires (parrainage) et les actions de concertation avec les entrepreneurs. Il en ressort également qu'une simplification de l'accès aux services et une centralisation des informations faciliterait grandement l'intégration des personnes immigrantes (par exemple à travers la création d'un guichet unique pour faire connaître les emplois et les ressources du milieu). Les participants ont également identifié des problématiques liées aux barrières culturelles. Ce dernier type d'embûche provient des écarts entre les modes de penser, de dire et de faire de la société d'origine et de la société d'accueil, par exemple les façons de se présenter lors d'une entrevue ou le niveau de familiarité avec le fonctionnement des institutions publiques et l'utilisation des services publics.

2.

Projet de loi n° 77

2.1

Déclaration d'intérêt

En adoptant un mode de sélection similaire à celui mis en place par le gouvernement canadien ailleurs au pays (Entrée express depuis janvier 2015), le Québec pourra gagner en efficacité, d'autant plus que nous introduirons ce mode de sélection après le gouvernement fédéral, donc en pouvant tirer des leçons de son expérience. L'objectif du nouveau dispositif de la déclaration d'intérêt est que les travailleurs qualifiés soient mieux arrimés avec les besoins en compétences des employeurs québécois. Nous saluons cette fin puisqu'elle cherche à répondre à un des plus grands défis pour les immigrants, soit la pénurie d'emplois offerts à eux à leur arrivée. En plus de réduire les délais d'attente dans le traitement des dossiers, ce nouveau mode de sélection – il s'exercera en ligne – permettra de simplifier les procédures. En remplaçant le système actuel du premier arrivé premier servi par le système de la déclaration d'intérêt, le gouvernement pourra augmenter son efficacité de traitement de ses inventaires, diminuer ceux-ci de manière significative et aller cibler plus rapidement les candidats les plus prometteurs. Cela nous apparaît avantageux en matière de sélection de l'immigration et des économies qui en découleront.

Également, puisque cela permettra de réduire les délais d'attente dans le traitement des dossiers, nous pouvons nous imaginer qu'il sera possible de faire participer davantage les employeurs dans la sélection des immigrants. Cela considérant que les délais entre la sélection et l'arrivée des immigrants – actuellement évalués à trois ans – passeront à environ six mois. Sur une période de trois ans, les postes vacants risquent d'avoir été pourvus par le temps que l'immigrant arrive en sol québécois. Ce délai de traitement plus rapide permettra aux employeurs de patienter pour l'arrivée de leurs ressources humaines.

Du côté de l'immigrant, même si celui-ci n'arrive pas directement avec un emploi en sol québécois, son profil demeurera actuel quant au marché de l'emploi de l'heure, car correspondant à un profil en demande actualisé chaque année sur la liste des perspectives d'emploi par profession. Il est souhaitable, moyennant certaines mesures essentielles visant à accompagner l'intégration socioculturelle, que ce nouveau mode de sélection ait comme retombée à moyen et long termes de réduire le taux de chômage chez les personnes immigrantes au Québec.

Défis

Des immigrants spécialisés et des gens d'affaires peuvent avoir un effet multiplicateur sur l'économie d'une ville, sur la richesse et la diversité de son savoir et un effet positif considérable sur les échanges commerciaux bilatéraux de la Ville (et de la province). Comment attirer en dehors des grandes villes ces talents et faire la promotion des occasions d'affaire en région? La question de la promotion des régions en amont de l'immigration et à l'arrivée des immigrants (à Montréal notamment) fait partiellement partie de la réponse. Également, l'attraction des étudiants étrangers et leur passage relativement facile à une immigration permanente passent par une offre de programmes universitaires concurrentiels. Sur le plan des entreprises, puisque la problématique de la discrimination à l'embauche demeure un défi, comment les employeurs qui ne trouvent pas de main-d'œuvre locale pour répondre à leurs besoins seront-ils encouragés à aller chercher des talents d'ailleurs?

Sur un autre registre, aurons-nous un jumelage qui sera fait par l'entremise de notre Guichet d'emplois au Québec entre les candidats du bassin et les employeurs québécois dont les offres d'emploi permanent correspondent avec les profils en demande (dans la mesure où la main-d'œuvre locale n'est pas disponible)? Advenant ce cas, il faudra encadrer et faciliter le processus pour les employeurs qui auront recours au bassin international de candidats pour combler leurs besoins de main-d'œuvre. Des initiatives de sensibilisation, des outils et des experts en matière d'accompagnement pour l'embauche, l'accueil et l'intégration et des formations à la communication et à la gestion interculturelle seront nécessaires. Considérant que le nouveau système de la déclaration d'intérêt se fera exclusivement en ligne, il faudra que celui-ci soit

extrêmement bien conçu, géré et cohérent. Il pourrait également être appuyé d'un service de soutien téléphonique pour les employeurs qui rencontrent des difficultés à y naviguer. Cela afin qu'ils soient en mesure de répondre à leurs besoins de travailleurs qualifiés dans des délais raisonnables.

Il est essentiel de réduire les barrières à l'intégration économique des personnes immigrantes en matière de reconnaissance des compétences et des connaissances. Bien que le potentiel de reconnaissance de l'éducation soit déjà pris en compte en amont par le MIDI dans le processus de sélection de l'immigration, il demeure que des efforts additionnels restent à faire sur le plan provincial et local (ordres professionnels, sensibilisation des employeurs, offre de formation d'appoint et de transition, etc.). La proposition du MIDI dans le nouveau projet de loi va dans ce sens : « 4° prendre, en collaboration avec les autres ministres et les organismes concernés, les mesures nécessaires pour faciliter la reconnaissance au Québec des compétences acquises à l'étranger » et Gatineau salue cette volonté.

¹⁴ Réalisation d'un sondage électronique sur la situation des employeurs face à la main-d'œuvre immigrante, Baastel, 2009, Emploi-Québec, ministère de l'Immigration, de la Diversité culturelle et de l'Inclusion du Québec et Chambre de commerce de Gatineau et EID, Paul, avec la coll. de Meisson AZZARIA et Marion QUÉRAT, « Mesurer la discrimination à l'embauche subie par les minorités racisées : résultats d'un « testing » mené dans le Grand Montréal », Québec, Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse, mai 2012, 52 p. Aussi disponible en ligne au www.cdpcj.qc.ca/publications/etude_testing_discrimination_emploi.pdf.

2.2

Participation à la société québécoise

La nouvelle formulation du projet de loi pour faire référence à la notion de participation à la société québécoise est plus complète que dans la loi en vigueur et le MIDI conserve l'habilitation de déléguer les responsabilités rattachées à l'immigration aux autres ministères concernés (art. 58) : « Afin de favoriser la pleine participation, en français, des personnes immigrantes dans les sphères économique, politique, culturelle et sociale de la société québécoise, le ministre élabore, en collaboration avec les autres ministres concernés, des programmes visant l'accueil, la francisation et l'intégration de ces personnes. Dans ce cadre, le ministre établit et met en œuvre, au Québec et à l'étranger, des services dans les domaines dont il a la responsabilité. Il détermine les conditions d'admissibilité à ces services. » Toutefois, on ne retrouve pas dans le projet de loi plus de détails à propos de la façon dont on envisage d'encadrer l'intégration. Le projet de loi porte principalement sur la sélection de l'immigration. Le projet de politique soumis en 2015 par le MIDI laissait toutefois sous-entendre sa volonté à encadrer et à appuyer les mesures qui s'imposent pour assurer la pleine participation des personnes immigrantes à notre société et la réduction des barrières à leur intégration.

Défis

Le nouveau mécanisme permettant de sélectionner plus efficacement des ressortissants étrangers de façon à ce qu'ils occupent plus rapidement un emploi est louable considérant que l'intégration des personnes immigrantes au marché du travail est perçue comme étant la mesure du succès de leur intégration à la société d'accueil. Néanmoins, il ne faut pas minimiser l'importance du fait que de comprendre les valeurs de base et les codes culturels de la société d'accueil est essentiel pour une intégration profonde et globale dans la société d'accueil. Cela est également déterminant sur la

capacité de rétention en emploi de l'immigrant, sur sa capacité de nouer des liens et de développer son sentiment d'appartenance à la société d'accueil.

Les personnes immigrantes sont autonomes et ont de la détermination, mais le fait qu'ils arrivent dans un nouvel environnement dans lequel elles n'ont pas encore développé leur réseau socioprofessionnel et où les règles du jeu et les codes ne sont pas explicites requiert un accompagnement spécialisé. Les nouveaux arrivants doivent avoir des guides leur permettant d'apprendre rapidement la culture de la société québécoise pour accélérer leur processus d'adaptation et augmenter leurs chances d'obtenir un emploi et d'y rester. Nos organismes partenaires locaux comme le SITO et Carrefour jeunesse emploi avec leur expertise en employabilité et en compétences interculturelles joueront un rôle essentiel d'accompagnement auprès des nouveaux arrivants et des entreprises pour assurer l'embauche et l'intégration durable des personnes immigrantes.

Des mesures telles que des séances éducatives préparatoires, la disponibilité de conseillers-relais (explications sur la culture locale), des stages en entreprise, du bénévolat, des jumelages linguistiques et des mentorats professionnels viendront faciliter l'apprentissage des codes culturels des nouveaux arrivants. Ils découvriront par ces mêmes moyens nos modes de fonctionnement dans le quotidien (astuces et économies familiales, façons d'éduquer les enfants, participation aux activités saisonnières, etc.) et comprendront mieux comment avoir accès à nos services publics (santé, éducation, garderie, municipal, communautaire, etc.).

Également, il faut que les Villes continuent leur travail sur leur collectivité visant à favoriser ainsi qu'à harmoniser les relations interculturelles et à promouvoir la richesse de la diversité. Elles doivent favoriser et multiplier les espaces de dialogue et les occasions de rapprochement interculturel. Elles peuvent mettre en place des moyens de communication avec le terrain en guise d'observatoire des mécanismes d'inclusion et d'exclusion présents sur son territoire. De plus, pour favoriser une plus grande mixité sociale et éviter les enclaves homogènes, nous tentons à Gatineau de favoriser l'installation des personnes issues de l'immigration un peu partout sur notre territoire. Nous souhaitons qu'avec les économies réalisées, notamment grâce au nouveau système de déclaration d'intérêt, que les ressources pourront être bien réinvesties dans des mesures visant à développer des milieux accueillants et inclusifs.

De plus, pour éliminer, autant pour les personnes immigrantes que pour les organismes qui sont à leur service, les barrières spécifiques qui freinent ou ralentissent leur intégration, le MIDI et les Villes doivent se soucier d'appliquer l'analyse différenciée selon les sexes dans leurs programmes d'accueil, de francisation et d'intégration des personnes immigrantes. Une pleine participation des femmes immigrantes signifie avant tout leur faciliter l'accès aux ressources en tenant compte de leurs contraintes particulières souvent liées à leurs responsabilités familiales (garde de jeunes enfants, travaux domestiques)¹⁵.

2.3

Cohérence de ce projet de loi avec le document *Vers une nouvelle politique québécoise en matière d'immigration, de diversité et d'inclusion*¹⁶

Dans la mouvance de la décentralisation de la définition des besoins en matière d'immigration, rappelons que dans le document *Vers une nouvelle politique québécoise en matière d'immigration, de diversité et d'inclusion*, les instances territoriales sont également considérées comme étant des acteurs clés dans ce processus : (p. 51) « Les instances territoriales font également partie des acteurs clés pouvant être appelés à contribuer à la détermination des besoins régionaux du marché du travail, ainsi qu'à la sélection des personnes immigrantes de la catégorie économiques. Ces instances sont parmi les plus aptes à déterminer leurs besoins en matière d'immigration et à mettre en place les solutions aux enjeux auxquels elles sont confrontées, notamment en matière d'intégration, de relations interculturelles et d'inclusion ». Dans le projet de loi n° 77, on retrouve l'habilitation qui permettra au MIDI de signer des ententes avec les municipalités (art. 81) : « le ministre peut, en vue de l'application de la présente loi et de ses règlements, conclure une entente avec un autre ministre, une association, une société ou une personne, tel un organisme ou une autorité municipale » sans qu'il y ait plus détails sur le sujet.

¹⁵ Recommandation de l'Association des femmes immigrantes de l'Outaouais (AFIO).

¹⁶ *Vers une nouvelle politique québécoise en matière d'immigration, de diversité et d'inclusion : cahier de consultation*, Québec, Ministère de l'Immigration, de la Diversité culturelle et de l'Inclusion, 2014, 70 p. Aussi disponible en ligne au www.assnat.qc.ca/Media/Process.aspx?MediaId=ANQ.Vigie.Bll.DocumentGenerique_91655&process=Default&token=ZyMoxNwUn8ikQ+TRKYwPCjWrKwg+vIv9rjj7p3xLGTZDmLVSmJLoqe/vG7/YWzz.

Défis

Il est important que le MIDI conserve un rôle d'encadrement auprès des Villes et des organismes et qu'il soit à l'écoute de ceux-ci tout comme il le fait présentement dans le cadre de cette consultation afin que nous ayons un cadre de référence commun et un esprit de collaboration au Québec. Ainsi, les orientations du MIDI pourront être bien arrimées et adaptées aux régions par le biais d'une collaboration provinciale-municipale et communautaire fructueuse.

Nous croyons fermement à l'autonomie des Villes – s'il est évidemment nécessaire que leurs actions s'arriment à une politique nationale – et les moyens d'agir sur le terrain devraient leur appartenir et elles devraient avoir une fiscalité ou des revenus adaptés. Sans vouloir refaire tous les débats entourant le livre blanc sur les municipalités, le gouvernement doit reconnaître que si les Villes sont souvent bien placées pour effectuer le travail de Québec dans certains domaines comme l'immigration, elles doivent avoir les moyens financiers correspondant à leurs nouvelles responsabilités. À Gatineau, 87 % des revenus municipaux proviennent de la taxe foncière, une taxe vieille de presque deux siècles et totalement inappropriée pour le financement de l'immigration.

2.4 Effets en lien avec le projet de loi n° 70

(Loi visant à permettre une meilleure adéquation entre la formation et l'emploi ainsi qu'à favoriser l'intégration en emploi)

Le projet de loi n° 70¹⁷, pour la partie qui est en lien avec le projet de loi n° 77 en matière d'arrimage entre l'identification des besoins économiques régionaux et le profil des ressortissants étrangers en demande, introduit la proposition que la Commission des partenaires du marché du travail ait un pouvoir d'influence accru. La Ville souhaite ainsi qu'un représentant municipal du développement économique siège à la Commission pour assurer le suivi des pairages entre les besoins de main-d'œuvre et de formation à Gatineau et la sélection des immigrants. Considérant que la responsabilité du développement économique a été conférée aux Villes par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, il y a lieu que soient arrimées la stratégie locale de développement économique et la stratégie québécoise de sélection des immigrants.

¹⁷ Loi visant à permettre une meilleure adéquation entre la formation et l'emploi ainsi qu'à favoriser l'intégration en emploi présenté par le ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale en 2015.

2.5 Consultants en immigration

Nous saluons les nouvelles dispositions qui permettront d'éviter les fraudes et de protéger nos citoyens.

Défis

Une meilleure connaissance et accessibilité aux services offerts permettrait aux immigrants d'éviter de se retrouver dans des situations de fraude. En plus d'avoir accès au *Registre québécois des consultants en immigration*¹⁸ du MIDI en ligne, les citoyens peuvent être accompagnés dans leurs démarches d'immigration par les organismes fournisseurs de services aux immigrants à Gatineau (comme Accueil-Parrainage Outaouais). Toutefois, par manque de connaissance sur l'existence de ces services, il est arrivé que des Gatinois aient de mauvaises expériences avec de (faux) consultants en immigration à Ottawa.

Serait-il possible qu'un lien soit fait avec le registre des consultants en immigration en Ontario afin de tenir compte de la particularité de notre région transfrontalière où les citoyens naviguent entre les deux rives pour aller trouver les services dont ils ont besoin? Dans le cadre de nos initiatives de collaboration Gatineau-Ottawa, un lien entre notre site Web et le leur (portail nouvel arrivant) pourrait être créé et ceux-ci pourraient contenir ces registres afin que les citoyens et les organismes fournisseurs de services aux immigrants en soient informés.

¹⁸ Source : « Réglementation sur les consultants en immigration », Québec, Ministère de l'Immigration, de la Diversité culturelle et de l'Inclusion, 2016. [www.midi.gouv.qc.ca/fr/reglementation-consultants/index.html] (Consulté le 3 février 2016).



3.

Conclusion et recommandations

La Ville souhaite arrimer ses pratiques avec le gouvernement du Québec en matière de pairage entre les immigrants et les employeurs puisque cela permettra de répondre à ses besoins économiques, particulièrement sur le plan de la main-d'œuvre, mais aussi dans son contexte démographique où les naissances à elles seules ne parviennent pas à assurer le renouvellement de nos populations. Nous sommes impatients de voir quels seront les grands axes et les grandes stratégies d'opérationnalisation du MIDI en matière de francisation, d'intégration, de travail sur les collectivités et de régionalisation. Le nouveau projet de loi 77 annonce des améliorations pour notre système d'immigration et une opportunité pour bonifier nos stratégies d'inclusion au Québec tout en optimisant la collaboration entre le gouvernement, les villes et les acteurs du milieu. Gatineau travaillera de concert avec le ministère et ses partenaires pour mettre en œuvre les changements à venir. À ce propos, nous souhaiterions que le ministère accorde de l'importance aux éléments mentionnés ci-contre.

- Bien que l'intégration économique soit la plus grande priorité pour les personnes immigrantes, il reste que leur adaptation socioculturelle et leur inclusion dans la société d'accueil demeurent conditionnelles à celle-ci. Il est donc impératif que le nouveau mode de sélection économique des immigrants s'accompagne d'un investissement du MIDI dans des initiatives d'intégration et d'inclusion qui ont fait leurs preuves.
- Advenant que la déclaration d'intérêt cherche à engager davantage les employeurs dans la sélection des immigrants, nous sommes convaincus qu'il demeure essentiel d'accompagner ceux-ci sur le plan de l'accueil, de l'intégration de leurs nouveaux employés et de la communication interculturelle afin de favoriser leur rétention en emploi et la prospérité des deux partis.
- Il faut que le MIDI continue d'encadrer et de financer la mise en place de stratégies et de services visant à favoriser la francisation et la pleine participation des nouveaux citoyens dans les villes et qu'il s'assure qu'un transfert équitable des ressources soit fait vers les Villes, leurs institutions (éducation, santé, emploi) sur leur territoire et leurs organismes fournisseurs de services d'accueil et d'intégration.